CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E147349** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2026**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1989

Raison sociale : ZIMMERMANN REMY

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 27/09/2025

Capital : 0

4 RUE DE SAVERNE
67270 DUNTZENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SCHILTIGHEIM 2002A00488

Siret : 351 614 920 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4029544

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 101626370039

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 101626370039

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 03 88 70 57 53 **Fax :**

Portable : 06 85 01 48 45

Responsabilité légale :
ZIMMERMANN REMY CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : rezimmer@estvideo.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 687 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 09:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.